
Numéro de l'intervention: 037-2011
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 26.01.2011
Déposée par: Burkhalter (Rümligen, PS) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgente:
Date de la réponse: 22.06.2011
Numéro de l'ACE 1074/2011
Direction: SAP

Contrôle des denrées alimentaires: arrêtons d'affabuler!

Lors de la session de novembre, le Grand Conseil a réduit de plus d'un million de francs le solde du groupe de produits Protection des consommateurs. Il a pris cette décision en référence à des incidents qui ont été relatés de manière mensongère et diffamatoire pour le personnel du laboratoire cantonal.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Parmi les incidents et les arguments évoqués pendant la délibération du budget, quels sont ceux qui correspondent à la réalité et ceux qui sont sans fondement ?
2. Le contrôle des denrées alimentaires aurait trop de personnel. Les ressources affectées aux contrôles ont-elles effectivement été augmentées ces dernières années, du fait notamment de la cantonalisation, et comment le canton de Berne se situe-t-il à cet égard par rapport aux autres cantons ?
3. Un membre du Grand Conseil a invoqué un contrôle de l'Office du pharmacien cantonal pour justifier la réduction des crédits du laboratoire cantonal. Ne s'est-on pas trompé de groupe de produits ?
4. Dans son édition en allemand, le Journal des arts et métiers traite les contrôleurs de profiteurs et qualifie la réduction du solde du groupe de produits de « coup de maître ». Qu'a-t-on fait pour empêcher ces commentaires diffamatoires et déplacés ?
5. La décision du Grand Conseil concerne le solde du groupe de produits. Le Conseil-exécutif envisage-t-il de s'y conformer en augmentant les émoluments ?
6. Que pense faire le Conseil-exécutif pour protéger le personnel des accusations injustifiées ?



Réponse du Conseil-exécutif

Lors de sa session de novembre, le Grand Conseil a décidé, sur proposition du député Peter Eberhart, Erlenbach i. S. (PBD), de réduire le solde du groupe de produits Protection des consommateurs, soit le budget du Laboratoire cantonal, de 1,1 million de francs, le faisant passer à 8 millions de francs. La même économie doit être réalisée les exercices suivants (2012 à 2014).

Question 1

Certains des faits présentés lors du débat au Grand Conseil concernant la proposition Eberhart n'étaient pas corrects. Ainsi, l'affirmation selon laquelle le Laboratoire cantonal aurait perçu des émoluments de respectivement 95 et 250 francs pour des fautes bénignes ne correspond pas à la réalité. Les infractions importantes, voire graves, constatées par les contrôleurs des denrées alimentaires lors desdites inspections ont par contre été passées sous silence.

Question 2

Les effectifs des autorités de contrôle n'ont pas été augmentés ces dernières années, bien au contraire puisque, lors de la cantonalisation, les quelque 200 contrôleuses et contrôleurs des communes ont été remplacés par 15 agentes et agents cantonaux. D'où la diminution de moitié du nombre de contrôles. D'après une étude réalisée en 2010, le canton de Berne est sous-doté en comparaison nationale.

Question 3

Le contrôle en question concernait l'acide citrique, et il a effectivement été mené par le laboratoire de l'Office du pharmacien cantonal. Il convient en outre de préciser que les manquements constatés n'ont pas donné lieu à la perception d'émoluments.

Question 4

Aucune action n'a été intentée contre les commentaires publiés dans le Journal des arts et métiers.

Question 5

Le budget des charges de personnel a été réduit de 730 000 francs, celui pour biens, services et marchandises de 370 000 francs. Le gouvernement ne prévoit pas d'augmenter les émoluments pour l'heure. Des économies durables ont été réalisées par la diminution de pourcentages de postes et la décision de ne pas repourvoir un poste vacant.

Question 6

Il n'est pas possible de prévenir les accusations injustifiées à l'encontre des contrôleuses et contrôleurs. Lorsqu'ils font l'objet de critiques infondées, la situation est discutée et traitée au niveau de l'office.

Au Grand Conseil